

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2021.

Étaient présents : Mesdames Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Céline MILLET, Sabine GUTIERREZ, Messieurs Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY.

Absente représentée : Emilie LAFORGUE par Catherine BERTIN.

Absent excusé : Fabrice PLOT.

Secrétaire de Séance : Sabine GUTIERREZ.

Le procès-verbal ainsi que les délibérations de la précédente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance, 19h15.

DÉLIBÉRATION 2021-14 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il faut choisir l'entreprise pour les travaux de voirie qui n'ont pas pu être effectués en 2020 concernant la réfection de la VC 103 de Reynac et la VC de Caban.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet d'ingénierie Azimut, suite à la consultation des entreprises, a établi le classement suivant :

- EIFFAGE 20 963.50 € HT, soit 25 156.20 € TTC.
- CMR 21 409.10 € HT, soit 25 690.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2021-15 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée que des devis ont été demandés pour assurer les prestations d'entretien des espaces verts (tonte, désherbage mécanique, entretien cimetières).

Les devis suivants ont été proposés :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| - Entreprise Michel CABRIT | 6 690.00 € TTC |
| - Entreprise Julien RENE | 6 612.00 € TTC |

Les moyens utilisés par monsieur CABRIT au cimetière garantissent la protection des pierres tombales. Compte tenu de cet élément et des montants sensiblement équivalents, madame le Maire propose de scinder les travaux de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - Entretien du cimetière : poursuivre la collaboration avec monsieur CABRIT pour la qualité du travail fourni et le matériel utilisé | 2 250.00 € TTC |
| - Autres travaux : confier à monsieur RENE | 4 837.00 € TTC |

Soit un total de 7 087,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition ci-dessus
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Arrivée de Monsieur Fabrice PLOT à 19h48.

**DÉLIBÉRATION 2021-16 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DÉCOUPLAGE
DE L'ALARME**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée que, depuis les travaux de réhabilitation de la mairie, l'alarme est commune à la mairie et à la salle des fêtes.

Des devis ont été demandés pour découpler les deux bâtiments, équiper la grande salle de la salle des fêtes de détecteurs de mouvements supplémentaires (clavier et détecteur).

Les devis suivants ont été proposés :

- | | |
|--|--------------|
| - ATRS (option gestion sur mobile incluse) | 771.23 € TTC |
| - LAFOURCADE | 776.62 € TTC |
| - AQUITAINE PROTECT | 840.00 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise ATRS pour réaliser les travaux
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2021-17 VOTE DES TAUX DE PROMOTION POUR L'ACCES AU GRADE SUPERIEUR DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 mars 2021

Madame le Maire explique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires, qui peuvent être promus au grade supérieur, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'accès.

Ce taux peut varier entre 0 et 100% et reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Madame le Maire propose de fixer le taux à 100% pour l'accès au grade supérieur de l'ensemble des cadres d'emplois des fonctionnaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe un taux de promotion à 100% pour l'accès au grade supérieur de l'ensemble des cadres d'emplois des fonctionnaires de la commune.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Rencontre avec les présidents des associations :

Madame le Maire rappelle que dans la perspective des futures manifestations, du fait de l'absence de terrain pour le ball trap et pour la pétanque, il est nécessaire d'envisager l'aménagement du terrain à l'arrière de la salle des associations.

Cette première rencontre avec les présidents des associations a permis de dégager les propositions suivantes :

- En 1ère ligne, un parking
- En 2ème ligne, 5 terrains de pétanque de 4x15m
- Le long du terrain, un chemin d'accès pour d'autres équipements ou aménagements à définir

L'idée est de réaliser ces premiers aménagements par des ateliers collectifs, réalisés par les élus et les associations.

Les premiers travaux consistent à terrasser et égaliser le terrain sur toute sa surface et à recréer le passage des eaux de ruissellement qui a été dévié lors du stockage des matériaux liés aux travaux de réhabilitation de la mairie et ses accès. Des bénévoles de la commune se proposent pour les réaliser. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Une seconde réunion sera programmée pour la réalisation (coût et mise en œuvre).

Madame le Maire souligne que ces aménagements représentent une emprise d'environ 1/4 de la surface totale de 2 500 m² ce qui laisse la possibilité pour d'autres aménagements (jeux enfant, pique-nique...). Elle précise qu'elle a demandé un devis pour le bornage de ce terrain qui n'a pas été réalisé lors de l'acquisition.

Travaux RD11 :

Madame le Maire précise que divers travaux vont être réalisés dans les prochains mois sur la RD 11 qui vont impacter la circulation : passage de la fibre de Rouchet vers Targon, réfection de la couche de roulement de la RD 11 et les travaux sur le réseau d'eau potable.

Jérôme TAINGUY précise que le SIEA2R va changer la canalisation principale d'eau potable depuis Rouchet jusqu'à Coqs. Ces travaux, qui se dérouleront en 2 tranches, permettront le remplacement du réseau en fonte très ancien par des tuyaux en fonte « natural » qui garantissent une durabilité et une résistance aux mouvements de sol.

Piégeage frelons asiatiques :

Il est temps de réactiver la campagne de piégeage des frelons asiatiques. Amélia LENOIR a demandé des devis pour des appâts qui pourront être distribués avec la prochaine gazette.

Réseaux eaux pluviales :

Madame le Maire demande à Sébastien HAUTOT qui a, du fait de son activité passée sur la commune, une connaissance du terrain, s'il peut effectuer un relevé sur plan du réseau des eaux pluviales, des éléments (grilles, caniveaux, traversée de route,) et des travaux d'hydrocurage à envisager.

Cimetière :

Céline MILLET demande s'il est possible de faire poser une rampe ou une poignée près du portail intérieur du nouveau cimetière, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Madame le Maire prend en compte cette demande.

Voirie :

Nathalie FAUGERE fait un compte rendu de la dernière commission voirie en soulignant qu'il faut prioriser les travaux de voirie qui pourraient être présentés dans le cadre des dossiers du subvention de la FDAVC et de la FDAEC.

La priorité est la VC2 à Jardiney dont l'accotement représente un risque d'effondrement qui doit être traité rapidement. Après avis techniques du cabinet Azimut Ingénierie, de la CDC et du CRD, les travaux consisteront à déporter la route, traiter les eaux pluviales et autoriser la circulation par une circulation alternée.

Le second chantier consisterait, avant la réfection des voiries, à traiter les accotements et la conduite des eaux pluviales par des dérasements, réfection de noues ou fossés qui ont été modifiés ou comblés pour accéder aux parcelles.

Madame le Maire prend l'exemple du carrefour à Bareille entre la VC6 et la VC12 où l'eau n'est plus guidée vers les fossés et stagne et s'écoule en contrebas sur la route.

Nathalie FAUGERE propose une nouvelle réunion le 4 ou le 6 mai 2021 à 18h30, selon les disponibilités.

Elle rappelle qu'il y a encore des trous à boucher, notamment devant chez Nathalie CANER.

Il faut réfléchir sur les matériaux à utiliser, calcaire ou point à temps.

Madame le Maire rappelle qu'il est urgent de tenir le calendrier pour pouvoir délibérer et présenter les demandes de subventions.

Centre de vaccination :

Laurence DOS SANTOS rappelle au conseil municipal qu'un centre de vaccination est ouvert à Rions. Il fonctionne très bien avec environ 500 vaccinations par semaine. Les rendez-vous sont malgré tout conditionnés par la disponibilité des vaccins. Elle précise que les vaccinations sont assurées par des infirmières et que la CDC réserve des créneaux pour notre territoire. Laurence DOS SANTOS se propose de recenser les demandes de vaccination.

Céline MILLET confirme la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.